

TRAIL NOCTURNE DE MARCHAUX 2024

RÈGLEMENT

L'inscription au Trail nocturne de Marchaux implique la connaissance et l'acceptation du règlement ci-dessous.

1. ÉPREUVE ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le **Trail nocturne de Marchaux**, inscrit au calendrier des courses hors stade, est organisé par l'association *Team Organisation Marchaux*. C'est une course à pied nature.

Programme :

- **14h30** : Ouverture de la permanence (retrait des dossards entre 1h et 45 min avant les départs).

Les courses :

- **15h30** : Trail « Les combottes » (10 km) – 10 € (majoration +3 € après le dimanche 20 octobre à 23h59)
- **15h35** : Randonnée / Marche Nordique (non chronométrée) – 6 € (inclut un cadeau de départ)
- **18h10** : Marche aux lampions (4 km) – 4 € (nocturne pour enfants et accompagnants, inscription sur place pour les 300 premiers)
- **18h30** : Trail « Les dolines » (18 km Nocturne) – 15 € (majoration +3 € après le dimanche 20 octobre à 23h59)
- **19h00** : Trail « La chaille » (10 km Nocturne) – 12 € (majoration +3 € après le dimanche 20 octobre à 23h59)

https://www.even-outdoor.com/courses/index.php?m=courses&a=courses&resultats=&id_evenement=574

2. PARTICIPATION

- **18 km** : ouvert aux personnes nées en 2007 ou avant (catégories juniors à vétérans).
 - **10 km** : ouvert aux personnes nées en 2009 ou avant (catégories cadets à vétérans).
-

3. TRAIL EN SEMI-AUTO-SUFFISANCE

Les Trails nocturnes se courent en semi-auto-suffisance avec équipement obligatoire (lampe frontale). Un ravitaillement est prévu (boissons et nourriture), **l'éco-cup est obligatoire**. Les participants doivent prévoir l'eau et les aliments nécessaires entre les points de ravitaillement.

Accompagnement interdit sur la totalité du parcours.

4. CERTIFICATS MÉDICAUX ET PPS

Depuis la Circulaire FFA n°3 du 16 janvier 2024, le certificat médical n'est plus obligatoire pour participer aux courses FFA. Un **Parcours Prévention Santé** (PPS) peut valider votre participation.

Deux options :

1. Compléter le Parcours Prévention Santé ici : <https://pps.athle.fr>, et renseigner votre N° de PPS valable.
2. Fournir un justificatif médical (certificat médical, attestation PPS, Pass J'aime Courir, ou licence sportive valide).

5. ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- Réserve d'eau et alimentaire.
- Gobelet personnel (aucun gobelet sur les ravitaillements).
- Couverture de survie.
- Veste imperméable (selon météo).

Bâtons interdits et chiens non autorisés sur toutes les courses.

6. RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront remis à Marchaux le **samedi 26 octobre**, de **14h30 à 19h00** selon les courses. Les coureurs doivent se présenter 1h à 1h30 avant leur départ.

7. CLASSEMENTS - RÉCOMPENSES

Les trois premiers hommes et femmes de chaque course seront récompensés (présence obligatoire). Les prix non réclamés sont acquis par l'organisation.

Aucune dotation en argent.

8. ANNULATION

Toute demande d'annulation doit être accompagnée d'un certificat médical et envoyée avant le 25 octobre par email à : Teamorganisationmarchaux@gmail.com.

9. SÉCURITÉ ET SECOURS

La sécurité sera assurée par une antenne médicale et des signaleurs. Des pointages auront lieu sur le parcours. Les organisateurs peuvent décider d'arrêter un concurrent sur avis médical. Tout abandon doit être signalé en rendant le dossard à un organisateur ou à un poste de contrôle.

10. ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

- **Responsabilité civile** : souscrite auprès de SWISS LIFE pour la durée de l'épreuve.
- **Individuelle accident** : chaque participant doit posséder une assurance personnelle.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance liée à un mauvais état de santé.

11. RÉCLAMATIONS ET JURY

Les réclamations doivent être faites par écrit dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats provisoires. Les décisions du jury sont sans appel.

12. MODIFICATIONS DE PARCOURS

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les barrières horaires, et d'arrêter l'épreuve en cas de conditions météorologiques défavorables.

- **Barrière horaire 10 km de jour** : 16h30 au 1er ravitaillement.

- **Barrière horaire 18 km nocturne** : 20h00 au 1er ravitaillement.
 - **Barrière horaire 10 km nocturne** : 20h00 au 1er ravitaillement.
-

13. DROIT D'IMAGE

En s'inscrivant, le participant accorde à l'organisation le droit d'utiliser toute photo ou image le représentant dans le cadre de la promotion de l'événement.

14. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles.

15. CONDITIONS GÉNÉRALES

La participation implique l'acceptation du règlement. Chaque concurrent évolue sous sa propre responsabilité et s'engage à respecter l'environnement naturel et humain.

16. CHARTE DU TRAIL - RESPECT DU MILIEU

Les participants et organisateurs s'engagent à :

- Respecter la faune et la flore.
 - Ne pas jeter de déchets.
 - Utiliser un gobelet réutilisable.
 - Trier les déchets sur les zones prévues.
 - Privilégier le covoiturage et les navettes mises à disposition.
-

Motifs de disqualification : jeter des déchets, ne pas respecter le milieu naturel.
L'inscription au Trail vaut acceptation de nos engagements pour le développement durable.